

Résolution présentée par la délégation du Sénégal

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'accès à une éducation équitable pour tous

L'Assemblée Générale,

Révoltée par le nombre d'enfants privés d'éducation soit 263 millions, par les enfants qui se retrouvent confrontés à la guerre, à la misère et aux inégalités de genre alors qu'ils devraient être à l'école, par leur avenir volé et leur curiosité non assouvie, par les jeunes filles privées d'avenir pour un mariage forcé ou une interdiction de scolarité,

Observant le désintérêt des pays européens face à cette problématique plus qu'importante, les mesures prises qui se sont avérées inefficaces comme celle de l'agenda 2030 qui visait à offrir une éducation de qualité pour tous mais n'a pas abouti pour cause de déficit de financement,

Préoccupée par l'avenir de ces jeunes, par le cycle de pauvreté qui se perpétue à cause des inégalités liées à l'éducation, par la nuisance à la croissance économique que cela crée, par ce problème qui contribue à l'instabilité politique et aux conflits,

Regrettant de ne pas avoir pu proposer une solution réellement efficace plus tôt et que toutes les dernières tentatives n'aient pas fonctionné,

Décide de créer un fonds mondial pour l'éducation inclusive et équitable sous la bannière de l'ONU avec les contributions des États membres, d'organisations internationales et même du secteur privé ;

- de construire des écoles dans les régions les plus isolées et touchées par les conflits, de former des enseignants qualifiés en particulier dans les zones où le progrès fait défaut c'est-à-dire les zones où il est impossible de construire, d'imaginer et de concrétiser par manque d'argent ou de possibilité de construire ;
- de mettre en œuvre le projet en gérant le fonds par un partenariat entre l'UNESCO et l'UNICEF qui seraient en coordination avec les gouvernements et en mettant en place un suivi rigoureux pour s'assurer que les fonds soient utilisés efficacement avec une évaluation régulière des progrès ;
- de donner une immunité et une obligation d'étudier aux enfants qui sont menacés par des guerres, aux enfants qui sont forcés de travailler, aux filles qui se marient de force à un âge précoce et surtout celles qui ne peuvent pas étudier en raison de leur genre.

Le texte français fait foi